

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 883

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 32

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« à leur caractère proportionné »,

les mots :

« au caractère proportionné de ces sanctions civiles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.